GROUPE	15	HERBICIDE

Version février 2026

ARUNDO®

AMM n°9900251

Herbicide des maïs, maïs doux, sorgho, millet, moha, betteraves industrielles, chicorée à café et chicorée witloof.

FICHE D'IDENTITÉ

Composition	dimethenamide-P 720g/L
Formulation	concentré émulsionnable (EC)
Température de stockage recommandée	-10°C à 40°C
Densité	1.13
pH	env. 2 - 4 (1 %(m), 20 °C)
Délai avant rentrée	48h
Code UFI	ANH3-H061-J005-JSHC
Classement	Attention H302 : Nocif en cas d'ingestion. H315 : Provoque une irritation cutanée. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H335 : Peut irriter les voies respiratoires. EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. SGH09 SGH07

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LES PRODUITS.

DESCRIPTION DU PRODUIT

Herbicide de post-semis pré-levée des maïs et sous certaines conditions des sorghos et de post-levée des maïs, sorgho, millet, moha, betteraves industrielles, chicorée à café et chicorée witloof. Il est efficace sur les graminées et sur certaines dicotylédones annuelles.

Il présente une bonne persistance d'action (2,5 à 3 mois) qui limite, dans la plupart des cas, le désherbage anti-graminées à une application unique pendant toute la période de végétation du maïs ou du sorgho.

USAGES AUTORISÉS

BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessous et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultable à l'adresse : https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls

Cultures	Doses - Stade d'application	DAR	Nbre maximum d'application	ZNT aquatique
Maïs	1,4 L/ha En pré-levée et post-levée précoce (à partir de 1 feuille, stade BBCH 11)	100 j. grains 90 j. fourrage	1	5 m
Millet - Moha	1,2 L/ha Post-levée : à partir du stade 3 feuilles de la culture (BBCH 13)	100 j. grains 90 j. fourrage	1	5 m
Maïs doux	1,4 L/ha	60 j.	1	5 m
Sorgho	1,2 L/ha Post-levée : à partir du stade 3 feuilles de la culture (BBCH 13) Post-semis - pré-levée : **uniquement si les semences sont traitées Concep C**	90 j.	1	5 m
Betteraves Industrielles uniquement	1 L/ha* Post-levée de 2 à 8 feuilles (BBCH 12 à 18)	90 j.	1 tous les 2 ans	5 m

Chicorée à café production de racines (toute chicorée industrielle)	1 L/ha* Post-émergence (BBCH 12 à 16)	90 j.	1 tous les 2 ans	5 m
Chicorée witloof production de racines				

* fractionnement obligatoire

Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du diméthénamid-P sur betteraves et chicorée plus d'une fois tous les 2 ans sur la même parcelle.

SPECTRE D'EFFICACITÉ

ARUNDO® à 1.4 l/ha en PS-PL

Adventice	PS-PL
Amarante réfléchie	S
Amarante verte	TS
Arroche étalée	TS
Capselle bourse-à-pasteur	S
Chénopode blanc	MS
Chénopode hybride	PS
Chénopode polysperme	PS
Datura stramoine	TS
Digitaire sanguine	TS
Euphorbe réveil-matin	TS
Folle avoine	MS
Fumeterre officinale	S
Gaillet gratteron	MS
Laiteron des champs	MS
Laiteron maraîcher	MS
Lamier pourpre	TS
Linaire sp.	S
Matricaire sp.	TS
Mercurialle annuelle	PS
Morelle noire	S
Mouron rouge	TS

Adventice	PS-PL
Panic dichotome	TS
Panic faux millet	S
Panic pied de coq	TS
Pensée des champs	MS
Pourpier	TS
Pâturin annuel	TS
Ray-grass	MS
Renouée des oiseaux	PS
Renouée liseron	MS
Renouée persicaire	MS
Renouée à feuilles de patience	S
Sanve	MS
Stellaire intermédiaire	TS
Sétaire glauque	TS
Sétaire verte	TS
Sétaire verticillée	TS
Vulpin des champs	MS
Véronique de Perse	TS

Très sensible (95% - 100%) Sensible (85% - 94%)

Moyennement sensible (70% - 84%) Peu sensible (50% - 69%)

Très peu sensible (< 50%) Non communiqué

Le pourcentage d'efficacité correspond à une moyenne issue de nos essais, ce qui n'exclut pas ponctuellement un taux d'efficacité pouvant être inférieur ou supérieur pour l'une ou l'autre des mauvaises herbes.

CONDITION D'EMPLOI

MAIS GRAIN, MAIS FOURRAGE ET MAIS DOUX

Post-semis - pré-levée :
L'appliquer en post-semis pré-levée dans les heures ou les tout premiers jours qui suivent le semis. La meilleure effcacité sera obtenue si l'application se fait sur sol humide ou si elle est suivie d'une irrigation ou d'une pluie (10 mm d'eau dans les 10 jours qui suivent l'application).
Pour obtenir la meilleure sélectivité, il est conseillé de moduler la dose en fonction du type de sol (voir le tableau qui suit) :

Type de sol		Sablo limoneux, limon profond, limono argileux, argileux, argilo limoneux, argilo-calcaire	Sableux, limon battant
Taux de matière organique	< 3%	1,2 L/ha	1,0 L/ha
	> ou = 3%	1,4 L/ha	1,2 L/ha

NB : Dans les situations particulières (sols humifères des Landes, boulbènes, terre de groies ou de marais...), nous consulter.

Comme pour l'ensemble des herbicides de pré-levée, il est recommandé de l'appliquer sur un sol correctement préparé, dépourvu de grosses mottes, de détritus végétaux en surface, et en dehors des périodes de froid et de pluie prolongées qui peuvent affecter l'implantation de la culture.
La profondeur de semis doit être au minimum de 3 cm.

Post-levée :
Il peut également s'appliquer en post-levée précoce, dès le stade 1 feuille du maïs (BBCH 11), sur des adventices non levées ou **au stade 1 feuille maximum pour les graminées**.
En post-levée du maïs, en présence de graminées et dicotylédones déjà levées mais encore à un stade précoce (1-2 feuilles pour les graminées et 3-4 feuilles des dicotylédones), il peut être appliqué en mélange avec les associations tricétone plus sulfonylurée ; sa dose : 0,7 à 1 L/ha.
Se référer à la réglementation en vigueur sur les mélanges.
Comme pour la pré-levée, la meilleure efficacité sera obtenue si l'application se fait sur sol humide ou si elle est suivie d'une irrigation ou d'une pluie (10 mm d'eau dans les 10 jours qui suivent l'application). Il est aussi recommandé de l'appliquer sur un sol correctement préparé, dépourvu de grosses mottes, de débris végétaux en surface, et en dehors des périodes de froid et de pluie prolongées qui peuvent affecter le développement de la culture.

Ne pas l'appliquer au moment de la levée, stade «maïs pointant».

Cas particulier : semis de maïs sous plastique.
En plasticulture, il s'utilise uniquement en pré-paillage, avant la pose du film plastique, sans incorporation avant le passage de la plastisemeuse.

SORGHO

Il doit être appliqué en post-levée des sorghos dès le stade 3 feuilles de la culture, sur un sol «frais», légèrement humide afin d'obtenir une activité maximale. L'application doit être réalisée sur un sol propre, sur une culture en bon état végétatif et dans tous les cas avant le stade 1 feuille des graminées.

Il peut également être appliqué en post-semis - pré-levée si les semences sont traitées Concep C (phytoprotecteur)

Type de sol	Sols très battants(1) Sols très filtrants(2) Sols mal structurés(3) et faiblement pourvus en matière organique	Terre à tendance sableuse, filtrante ou battante : sols limono-sableux, limoneux fins, limoneux fins argileux, et bien pourvus en matière organique	Terres bien pourvues en argile (4) Terres franches(4) : sols argileux, argileux-sableux, argilo-limoneux, limono-argileux, limono-argileux fins, limono-argileux sableux, limoneux
Doses maximales recommandées en **PRE-LEVEE** Semences traitées **CONCEP™ C**	**Pas d'application en pré-levée**	**0,8 L/ha**	**0,8 à 1 L/ha**
Doses maximales recommandées en **POST-LEVEE** à partir de 3 feuilles Semences traitées ou non **CONCEP™ C**	**0,8 à 1 L/ha**	**1 à 1,2 L/ha**	**1 à 1,2 L/ha**

(1) : **Sols très battants** (teneurs en limon > 85 %) : limons très fins, certains limons fins, limons, limons fins argileux type boulbènes typiques du Sud-Ouest.
(2) : **Sols très filtrants** (teneurs en sable > 80 %) : sables, sables limoneux certains limons sableux, sols de galets ou de graviers recouverts d'une épaisseur réduite de limons (ex : vallées d'Ariège, de Garonne Amont)
(3) : **Sols mal structurés** : faible teneur en argile (< 15%) et pauvre en matière organique.
(4) : **Terres bien pourvues en argile** (>30%), **Terres franches** (20 à 30% d'argile)

Son utilisation est déconseillée en sols très filtrants, ou en sols très battants.
Pour plus de détail sur la définition de ces types de sol, se reporter au triangle des textures.
En parcelle hétérogène : se baser sur les zones les plus à risque au niveau de la sélectivité pour décider de la pertinence de l'utiliser.
Pour une approche encore plus pertinente sur les doses à appliquer en fonction du type de sol, se reporter à l'expérience et l'expertise locale.
Pour une efficacité optimale, l'appliquer au plus près du semis, sur sol frais ou avant une pluie 10 mm).
En cas de fortes précipitations à craindre (orages), différer l'application après l'épisode pluvieux (post-levée), voire éviter l'application dans les situations à risque si les pluies perdurent. Il présente un risque accru de manque de sélectivité sur semis mal recouvert ; la profondeur de semis doit être supérieure à 3 cm.
Noter que le respect des recommandations, détaillées sur cette page, ne peuvent exclure totalement un manque ponctuel de sélectivité.

En cas de doute, dans les situations intermédiaires potentiellement à risque au niveau de la sélectivité, préférer son utilisation en post-levée.

MILLET, MOHA

Il doit être appliqué en post-levée des millet et moha dès le stade 3 feuilles de la culture, sur un sol «frais», légèrement humide afin d'obtenir une activité maximale. L'application doit être réalisée sur un sol propre, sur une culture en bon état végétatif et dans tous les cas avant le stade 1 feuille des graminées. En cultures de millet et moha, nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore répertoriés.

Dose d'emploi : 1,2 L/ha.

BETTERAVE INDUSTRIELLE

Intérêt
Un large spectre sur dicotylédones
Il est efficace sur de nombreuses dicotylédones majeures de la betterave industrielle : chénopode, matricaire, renouée liseron, renouée des oiseaux, renouée persicaire, morelle, amarante, sanve, ravenelle et fumeterre.
il présente également une efficacité secondaire intéressante sur ombellifères et mercuriale.

Efficace sur les graminées
Il est particulièrement efficace sur panic, sétaire et digitaire.

Un mode d'action différent
Il dispose d'un mode d'action différent de celui des principaux herbicides betterave et contribue à assurer la pérennité des solutions herbicides disponibles sur cette culture et dans la rotation.

Il s'applique à partir du stade 2 feuilles de la betterave en 2 applications à 0,5 L ou en 3 applications à 0,3 L/ha par application en association avec BTSd ou BTC (à partir de 4 feuilles de la betterave pour BTC). Pour tout autre mélange, nous consulter.

L'application d'une dose de 1 L/ha en une fois est à proscrire par manque de sélectivité.
En cas de forte pluviométrie, de sols gorgés d'eau, la performance des produits racinaires est renforcée, mais des tassements, des pertes de pieds sont possibles :

- Respecter un intervalle minimal de 7 jours entre 2 applications dans le programme.
- Ajuster la dose des partenaires dans le programme.

CHICOREES à CAFE et WITLOOF (productions de racines)

Il peut s'utiliser à partir du stade 2 feuilles des chicorées. **Sur une saison, nous recommandons 2 à 3 applications sans que le cumul des doses appliquées ne dépasse la dose homologuée de 1 L/ha**. Les doses d'emploi doivent être modulées en fonction du stade de la culture, de l'humidité du sol et de l'utilisation en mélange ou non :

- BBCH 12 à 13 = stade 2-3 feuilles : Il s'emploie à la dose de 0,2 L/ha
- BBCH 14 à 16 = stade 4-6 feuilles : Il s'emploie de 0,2 à 0,4 L/ha*.
- BBCH 16 = Il s'emploie de 0,4 à 0,6 L/ha*.
  * Retenir les doses les plus faibles dans le cas d'une utilisation en mélange et par temps humide. Retenir les doses les plus fortes lorsque le produit est utilisé seul, sur une culture saine ou par temps sec.

L'application d'une dose de 1 L/ha, en une application, sur chicorées est à proscrire par manque de sélectivité.

Avant toute utilisation en mélange sur chicorée (généralement pratiquée pour les premiers traitements herbicides de post-levée), nous vous recommandons de contacter votre conseiller technique local afin de s'assurer de la sélectivité du mélange envisagé. Se référer également à la réglementation en vigueur sur les mélanges.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles. Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Recommandations BASF :

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :				Protection du travailleur
		Préparation / Mélange / chargement	APPLICATION AVEC : Pulvérisateur à rampe : tracteur avec cabine fermée	APPLICATION AVEC : Pulvérisateur à rampe : tracteur sans cabine	Nettoyage	
GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		✓ Réutilisables	✓ À usage unique si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. A stocker et porter uniquement à l'extérieur de la cabine	✓ À usage unique si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables en cas de contact avec la culture traitée
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		✓	✓	✓	✓	✓
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3) certifié EN 14605 + A1		✓			✓	
LUNETTES ou ÉCRAN FACIAL certifiés EN 166:2002 (CE, sigle3)		✓			✓	
PROTECTION RESPIRATOIRE demi-masque filtrant anti-aérosol (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque (EN 140) avec filtre anti-aérosol (EN 143) de classe P3		✓				

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

MODE D'ACTION

dimethenamide-P

ou dmta-p, il perturbe la synthèse des acides gras à très longues chaînes carbonées provoquant ainsi l'arrêt de la division cellulaire au niveau des méristèmes des racines et jeunes pousses, ceci se traduit par un blocage de l'émergence des plantes sensibles et de leur croissance après la germination. Les adventices qui lèvent restent naines et déformées. Le dmta-p est absorbé par les organes souterrains, le coléoptile pour les graminées et l'hipocotyle pour les dicotylédones. Le dmta-p est classé dans le groupe 15 de la classification HRAC (famille chimique des chloroacétamides).

CONDITION D'APPLICATION

Traiter par temps calme, en absence de vent afin d'éviter toute dérive de bouillie sur les cultures voisines.

COMPATIBILITÉ

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur.

GESTION RESPONSABLE

Recommandations BASF pour une utilisation durable du dmta-P :
Au-delà des aspects règlementaires, afin de protéger les ressources en eau, BASF recommande :

- En culture de maïs et maïs doux, de ne pas dépasser 1,2 L/ha/an de ce produit
- Sur les aires d'alimentation des captages d'eau potable dits prioritaires*, de ne pas dépasser la dose maximale de 1 152 g /ha de dmta-p répartie sur 2 ans (en respectant la dose annuelle de 1,2 L/ha/an de ce produit sur maïs et maïs doux et la dose autorisée annuelle pour les autres cultures)

* Retrouver nos recommandations et la localisation des captages prioritaires sur Pratic'EAU Pratique en cliquant sur le QR code ci-dessous :

Afin de préserver la qualité des eaux de surface, mettre en œuvre le maximum de mesures permettant de limiter les risques de ruissellement. Sur parcelles drainées, différer l'application en cas de risque de saturation des drains.
Pour toute information complémentaire, prendre contact avec votre conseiller.

CULTURE DE REMPLACEMENT

En cas de retournement de la culture, il est possible de réimplanter un maïs ou un sorgho après un labour.

RÉSISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de la même préparation ou de préparation à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à la sélection d'individus résistants.
Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi de la préparation (dose, nombre d'application, cadence et séquence des traitements). Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.
En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation. De ce fait, BASF décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

Remplir la cuve au 3/4 du volume d'eau nécessaire. Mettre l'agitation en marche et agiter le bidon avant de verser la quantité nécessaire , puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final. Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incorporateur (ou rince-bidon indépendant). Laisser égoutter les bidons Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses…) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Avertissements et Précautions générales d'emploi

Remarques générales concernant tous les produits

Avertissements :

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine, animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter http://agriculture.gouv.fr/ecophyto. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr et/ou www.phytostimdata.com.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage : ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces…

BASF rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

BASF garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

NB : Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

Précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage propres au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01 49 64 57 33

Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr ou www.quickfds.com

Pour tous renseignements complémentaires : 0 800 100 299 Service & appel gratuits

PAR RAPPORT AUX MELANGES

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs or-ganismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06
  (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331)
- est classé avec une des mentions de danger suivantes :
  H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372.

Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthrinoïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats. Il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthrinoïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthrinoïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc...), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités. Vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de po-pulation ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les condi-tions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie :

WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier),

sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Avertissements et précautions générales d'emploi

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- Pendant toutes **les phases d'utilisation du produit**, respecter la réglementation en vigueur. Porter les Equipements de Protection Individuels (EPIs) requis. Ils sont systématiquement listés sur l'étiquette du ou des produits utilisés.
- Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- Après application : nettoyer très soigneusement et rincer le pulvérisateur aussitôt après le traitement selon la réglementation en vigueur. Puis, changer de vêtements et prendre une douche.
- **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux com-portant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F -H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'em-ballage ou l'étiquette.

PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

Préparation de la bouillie

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le circuit du pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Conditions d'emploi

- Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- Respecter l'ensemble des zones non traitées (aquatiques, terrestres, DSPPR)
- Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

Emballages vides : leur réutilisation est interdite.

Éliminer les emballages vides et les EPI via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou autre service de collecte spécifique.

BASF Agricultural Solutions France SAS - 21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY Cedex - Tel 04 72 32 45 45

N° d'agrément : 6900059-Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels